

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Modification du plan de financement du dossier " Animation du GAL Leader 2015/2016 "

Une demande de financement pour le fonctionnement de la cellule technique Leader a été déposée en 2015 au Conseil Départemental de l'Hérault et à la Région Languedoc-Roussillon. Une délibération avait été émise par le Comité Syndical en ce sens le 13 octobre 2015.

Des modifications ont dû être opérées sur le plan de financement du dossier afin de se conformer aux dépenses éligibles du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020.

Le budget de cette opération d'un montant de 114 677,91 € (comprenant les salaires de deux agents à temps plein et des frais généraux) se présente donc comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Conseil départemental de l'Hérault | 14 600,00 € |
| (aide forfaitaire délibérée en Commission Permanente le 23/11/2015) | |
| - Conseil régional LR-MP | 11 467,79 € |
| - FEADER LEADER | 88 610,12 € |

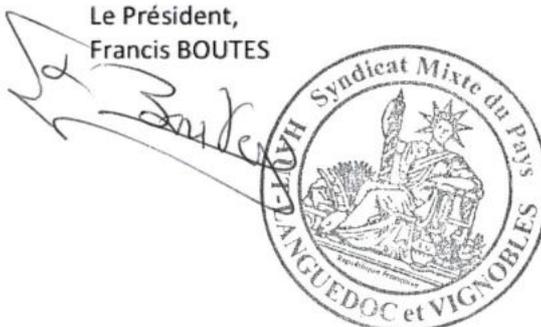
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification du plan de financement de l'opération et de l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents s'y référant.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la modification du plan de financement de l'opération et autorise le Président à signer tous documents s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



| |
|---|
| RF |
| Sous Préfecture de Béziers (Hérault) |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 05/04/2016 |
| 034-253403554-20160401-2016_01_04_20-DE |

